

Déclaration SNUipp-FSU 33 - CAPD du 25 août 2016

Monsieur Le Directeur Académique,

Alors que depuis 2012 de nombreuses réformes sont mises en œuvre, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants. Cela a été encore le cas en juin dernier où la redéfinition de nos obligations de service aurait dû être l'occasion de mettre fin aux **activités pédagogiques complémentaires (APC)**, jugées inefficaces par une très grande partie des enseignants.

Il y a urgence. Nous avons besoin de moyens et de temps.

La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou l'aide aux élèves en difficulté rendent incontournables le travail en équipe, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite du temps libéré, du soutien, des moyens spécifiques et une formation continue digne de ce nom.

Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins européens en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est aussi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe. Nous exigeons des moyens, du temps et de la formation pour que soient rendues possibles les actions permettant la réussite de tous les élèves.

Le gouvernement a détaillé hier les **mesures de sécurité** qui seront prises dans les écoles à la rentrée.

Pour le SNUipp-FSU, il est de la responsabilité de l'État de rassurer et de protéger les élèves et les personnels suite aux attentats qui ont endeuillé notre pays. Pour autant, il convient de rappeler avant toute chose que l'École est un lieu sûr et que les enseignants ont la sécurité de leurs élèves chevillée au corps, comme on a pu le constater à maintes reprises (explosion d'AZF, prise d'otages à Neuilly, agression mortelle d'une enseignante à Albi...).

Si l'organisation de trois exercices pendant l'année scolaire, la tenue d'une réunion avec les parents d'élèves et la connaissance par les personnels du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) sont de la compétence de l'institution scolaire, par contre la surveillance de la voie publique, la nécessité de deux moyens d'alertes différents et la sécurisation des écoles relèvent clairement de la compétence des collectivités locales.

Afin que les mesures soient effectivement prises, il est primordial que soit clairement précisé ce qui relève des responsabilités de chacun et de faire confiance aux équipes enseignantes, auxquelles devront être accordés du temps et de la formation pour se préparer au mieux.

Concernant la direction d'école, le non-renouvellement de nombre d'emplois d'aide administrative a largement contribué à l'alourdissement de la tâche des directrices et directeurs. Le problème de l'établissement employeur ayant été résolu en Gironde, quelles démarches doivent être entreprises par les écoles pour disposer à nouveau de ces ressources ?

Pour cette rentrée, l'école doit fonctionner dans la sérénité. Les enseignants doivent pouvoir se concentrer sur les apprentissages des élèves, ce qui est leur mission fondamentale. Pour cela, ils sont en demande d'une véritable politique éducative permettant de lutter contre les inégalités scolaires. Ils sont également convaincus qu'ils ne parviendront à faire partager les valeurs de la République - Liberté, Égalité, Fraternité - que si celles-ci s'incarnent partout dans la société. Pour le SNUipp-FSU, c'est aussi ce combat fondamental qui doit être mené.